



COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2023

à 19h30

Mairie de RIVOLET

69640

Présents : Catherine BUTET, Charles-Alexandre ORTONNE, Jean-Pierre GIRAUD, Joëlle RUBENS, Catherine BARRIERE, Françoise BRANCIARD, Julien FELLOTT, Marjorie GRIERE-FURTAK, Hugues FELLOTT, David THOMASSET, Karine BOUDOT

Excusés : Didier COMBIER (a donné pouvoir à Charles-Alexandre ORTONNE)
Priscille DU MANOIR (a donné pouvoir à Catherine BUTET)
Sylviane AULAS (a donné pouvoir à Marjorie GRIERE-FURTAK)
Béatrice BOUGAIN

Secrétaire de séance : Karine BOUDOT

Le compte rendu du Conseil municipal du 12 octobre 2023 est approuvé à l'unanimité.

Le Conseil municipal valide une modification de l'ordre du jour pour ajouter en premier point une décision du maire portant sur l'utilisation de la fongibilité des crédits pour le remboursement d'un trop-perçu.

1. Décision du maire n° 3

La commune n'ayant pas réalisé l'ensemble des travaux prévus pour « l'aménagement d'une salle de classe à l'école, mise en accessibilité et sécurisation », elle se doit de restituer le trop-perçu de la subvention allouée au titre de la DETR 2017.

Cette dépense d'un montant de 2 705.24€ n'étant pas prévue au budget, la commune a utilisé des crédits d'investissement de l'opération 47 « rénovation école » pour pouvoir procéder au paiement.

2. Délibération – Création d'un Conseil Municipal des Enfants et des Jeunes

Après présentation et discussion sur le fonctionnement d'un futur Conseil municipal des enfants et des jeunes inspiré de l'expérience de la commune de Vaux-en-Beaujolais, de nombreux

questionnements ont été soulevés et portent sur l'organisation et la mise en œuvre concrète de ce Conseil.

La délibération mise à l'ordre du jour n'est donc pas mise au vote car de nombreux points sont encore à mettre en place.

Cependant, pour avancer sur ce projet, les membres du Conseil sont appelés à formuler un vote afin de savoir si un sondage devrait être réalisé auprès des enfants et des jeunes habitants de Rivolet en amont pour connaître leurs intérêts concernant ce sujet. Le résultat du vote révèle 13 voix favorables à la réalisation de ce sondage et une abstention.

3. Délibération – Dissolution du syndicat rhodanien de développement du câble

L'existence de ce syndicat n'a plus lieu d'être à compter du 31 décembre 2023 compte tenu du déploiement de la fibre.

Après délibération, le Conseil accepte à l'unanimité cette dissolution.

4. Tour des commissions

4.1 Commission « Gestion du Personnel »

La commission propose de ne pas verser de prime de fin d'année au personnel communal mais plutôt d'attribuer des chèques cadeaux. Le montant maximum attribuable par employé communal est de 183 €.

Après discussion, le Conseil donne son accord pour que ces chèques cadeaux soient achetés auprès du groupement de commerçants « les calades ».

4.2 CCAS

La distribution des colis de Noël aura lieu le samedi 16 décembre 2023 après midi.

4.3 Commission « Urbanisme » et « Bâtiments et espaces communaux »

Monsieur Mathieu FLACHET du CAUE Rhône Métropole est venu présenter le 8 novembre 2023 deux hypothèses de réaménagement de la maison centre bourg et des pistes de réflexions pour l'aménagement extérieur autour de cette maison et du village.

Une prochaine réunion des élus sur ce projet est programmée le mardi 5 décembre à 19h30.

5. Informations et questions diverses

5.1 Demande de subvention

Cette année, 15 enfants de la commune de Rivolet sont inscrits au centre de loisirs de Denicé, l'A.G.L.B. Pour équilibrer son budget, l'association sollicite une subvention aux communes concernées. Pour Rivolet, il est demandé une subvention de 1507 €.

5.2 Plan de sauvegarde communal

Madame Catherine BARRIERE, en charge de ce dossier, explique que la mise en place du plan de sauvegarde communal avance progressivement.

Le territoire communal étant découpé en secteurs, il convient maintenant d'identifier des personnes responsables de secteur, afin d'alerter les habitants en cas d'alerte générale.

Une fois établi, ce plan fera l'objet d'une présentation aux habitants lors d'une réunion publique.

5.3 Conférence sur la parentalité

Le CIAS de l'Agglo propose une conférence/débat intitulée « Etre parent, quel chemin ! Pas toujours facile... quand les attitudes et émotions de mon enfant viennent réveiller les miennes » qui sera animée par Madame Cindy PERRIER, accompagnante en parentalité. Cette conférence/débat se tiendra le mardi 6 février 2024 de 20h à 22h à la salle des fêtes de Rivolet.

5.4 Eclairage public

L'entreprise SOBECA n'assure plus de tournées de nuit pour le repérage des points lumineux d'éclairage public défectueux. Désormais, les éventuels points défectueux sont à signaler directement au SYDER.

5.5 Conseil Municipal de décembre 2023

Le prochain Conseil municipal du jeudi 14 décembre 2023 sera avancé à 18h.

5.6 Vœux de la municipalité

La municipalité présentera ses vœux le vendredi 12 janvier 2024 à 18h30 à la salle des fêtes. Il convient d'organiser ce temps d'échanges.

5.7 Atelier de prévention à la santé oculaire

La commune propose, pour les personnes de 60 ans et plus, un atelier de diagnostic, prescription, avis spécialisé concernant la vue et les maladies oculaires. Il se déroulera en février 2024, sous réserve d'un nombre suffisant de participants.

5.8 Remerciements

Monsieur Emmanuel FELLOTT a adressé ses remerciements à la municipalité pour les travaux d'épaveuse réalisés sur la route de Pierre Filant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h55